

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 janvier 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/01/04

Date de la convocation	17 / 01 / 2018
	<u>Votes : 24</u>
Présents : 23	Pour : 19
Absents : 3	Contre : 4
Représentés : 1	Abstention : 1

L'an deux mille dix huit et le vingt cinq janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mme GASPARD Chantal à Mr ALEIX Bertrand

Objet : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité
Mise en accessibilité des ERP – Année 1

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180131-2018-01-04-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) avec le bureau d'étude A2CH, conformément à la loi du 11 février 2005, au décret n° 2006-55 du 17 mai 2006 et à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, fixant le dépôt de l'Ad'Ap auprès de l'autorité administrative au 26 septembre 2015. L'objectif de la collectivité est de rendre accessible à tous l'ensemble des établissements recevant du public, en commençant pour l'année 1 avec le cimetière, l'école maternelle F. Dolto, l'école G. Sand, l'espace Louis Sert, l'église et la mairie.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter au titre du contrat de ruralité une aide financière la plus élevée possible afin de pouvoir concrétiser cette réalisation.

Il présente les pièces techniques et administratives du dossier établi par le bureau d'études A2CH, maître d'œuvre dédié à l'accessibilité, et en précise le coût ainsi détaillé :

- Coût estimé des travaux H.T :	219 512.80€
Total H.T :	219 512.80€
T.V.A 20%	43 902.56€
TOTAL TTC	263 415.36€

Il le soumet au Conseil Municipal en lui demandant de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur,

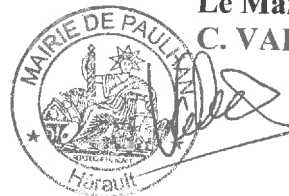
Le Conseil Municipal, par
19 voix Pour, 4 voix Contre et 1 Abstention

Décide

- d'approuver le dossier avant projet détaillé de cette opération et son plan de financement prévisionnel
- Sollicite au titre du contrat de ruralité l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20180131-2018-01-04-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018